

Le 3 septembre 1792, Jean-Baptiste Drouet est élu membre de la Convention par le département de la Marne.

Le 11 décembre 1792, parlant de la fuite de Louis XVI, il dit :

« Louis XVI en a imposé à la nation, lorsqu'il a dit qu'il allait à Montmédy. Il devait se rendre à l'abbaye d'Orval, où il devait souper avec les princes, ses frères. A Varennes, il pria les citoyens de l'escorter jusqu'à Montmédy, disant qu'il ne voulait pas aller plus loin. Il savait bien qu'à deux lieues au-delà de Varennes, il était attendu par un détachement de hussards allemands, à la merci desquels il voulait nous livrer. »

Dans le procès du roi, Drouet vota contre l'appel du peuple et contre le sursis :

« Louis a conspiré contre l'Etat ; par une suite de ses trahisons, il a fait couler à grands flots le sang des citoyens. Il a ouvert les portes du royaume aux ennemis, qui ont apporté la misère et la mort dans mon pays.

Tant d'outrages faits à la nation, qui le comblait de ses bienfaits, ne peuvent se laver que dans le sang. Je le condamne à mort. »

Il réclama le 20 juillet des mesures contre les agioteurs :

« Je demande, que les Anglais non naturalisés, et qui agiotent sur les denrées, soient tenus de sortir de Paris dans les 24 heures, et de la République dans les trois jours. »

Le 9 septembre 1793, Drouet fut envoyé en mission à l'armée du Nord. Il partit avec le général Chancel pour le camp de Maubeuge, et s'enferma dans la ville investie le 29, par le prince de Combourg. Ayant essayé de sortir de la ville avec une escorte de dragons, il fut pris par les hussards autrichiens de Blankenstein.

Ses dragons le dénoncèrent comme étant le maître de poste de Saint-Ménehould ; Drouet ne le nia pas. On le transporta à la forteresse de Luxembourg et de là à la forteresse de Spielberg.

Il tenta de s'évader le 6 juillet 1794 à l'aide d'un parachute fait avec des draps de lit ; mais il tomba, se foula le pied, et fut réintégré dans sa prison pour être, en décembre 1795, livré par Dumouriez aux Autrichiens, contre la fille de Louis XVI, encore prisonnière au Temple.

Libéré, Drouet reçut du Conseil des Cinq-cents un accueil enthousiaste. Le 23 Nivôse an IV (13 janvier 1796), il fit le récit de sa captivité : l'Assemblée déclara qu'il avait bien mérité de la patrie.

Peu après, Drouet, ayant soutenu les doctrines de Babeuf, fut arrêté comme complice de la conspiration et enfermé à l'Abbaye. On facilita son évasion dans la nuit du 29 thermidor. Il gagna la Suisse, puis s'embarqua pour les Indes.

Ayant relâché aux canaries, il combattit avec les habitants, attaqués par la flotte de l'amiral Nelson et obligea ce dernier à se retirer. Là, il apprit qu'il avait été acquitté par la haute-Cour et revint en France.

L'adhésion qu'il fit au coup d'Etat du 18 brumaire lui valut le poste de sous-préfet de Sainte-Menehould, qu'il occupa pendant la durée du premier Empire. L'Empereur le décora en 1814, pour s'être mis à la tête d'une troupe de patriotes contre l'évasion.

Révoqué par les Bourbons, il était, le 10 mai 1815, élu représentant à la Chambre des cent-Jours. La seconde Restauration, l'envoya en exil comme régicide. Il y resta peu, rentra bientôt secrètement en France sous le nom de Mesger, se fixa à Mâcon où il vécut dans l'isolement et dans la piété.

Le 11 avril 1824, Drouet mourrait et ce ne fut pas sans surprise que la nouvelle se répandit dans la ville que le tranquille et pieux vieillard qui venait de s'éteindre était l'ancien maître de poste de Sainte-Menehould.